



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MOTION

Abolition du régime actuel des stock options

Groupe politique CSV

Dépôt : Gilles Roth

Date : 22 septembre 2020

La Chambre des Députés,

Revues les motions du groupe politique CSV des 14 décembre 2016, 14 novembre 2017 et 18 décembre 2019 concernant la réforme du régime d'imposition des "stock options",

Prenant à cet égard acte de la circulaire du directeur des contributions directes du 29 novembre 2017,

Rappelant les termes de l'accord de coalition 2018-2023 : « le Gouvernement adaptera le régime actuel des « impatriés » par la voie d'une loi et fera en sorte qu'il gagne en attractivité. Afin de contribuer également à la fidélisation accrue des salariés, le Gouvernement créera une base légale pour favoriser la participation des salariés au bénéfice de leurs entreprises. En conséquence le régime actuel des « stock options » sera graduellement aboli pendant la présente période de législature »,

Notant que Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat a récemment déclaré vouloir présenter une nouvelle « priorisation » des initiatives gouvernementales contenues dans l'accord de coalition,

Constatant en effet que la crise sanitaire actuelle a mis en exergue que la marge de manœuvre budgétaire est limitée,

Que dans ce contexte la question d'une imposition équitable de tous les salaires, indépendamment de leur forme, devrait requérir une attention centrale,

Rappelant dans ce même contexte que les "stock options" continuent à échapper à la progressivité du barème d'imposition et qu'il convient de mettre fin à ce régime d'imposition aussi pour des raisons d'équité sociale,

Rappelant en fin que l'article 101 de la Constitution dispose que les privilèges, de même que les exemptions ou modération d'impôts sont une matière réservée à la loi,

Invite le Gouvernement,

à provoquer l'abrogation de la circulaire n°104/2 du directeur des contributions directes du 29 novembre 2017 avec effet au 1^{er} janvier 2021.


S. Pilles Roth

S. CLEMENT
23, rue du Marché-aux-Herbes / L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30
www.chd.lu

L. MOSAR

www.chd.lu

Hansen Matline


David Wagner